

COMMISSION DES INSTITUTIONS DE
L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

ÉVALUATION DU MODE DE SCRUTIN QUÉBÉCOIS

Mémoire présenté à
Claude Lachance, président de la Commission
Henry-François Gauthier, vice-président de la Commission
Louis Breault, secrétaire de la Commission

Le 1^{er} mai 2002

Laurent Godbout

Table des matières

Présentation du problème.....	p.3-4
Présentation de l'objectif.....	p.4-5
Présentation de l'argumentation.....	p.5 à 10
<i>Objectifs</i>	p.5
<i>Le système mixte allemand</i>	p.6-7
<i>Avantages du système mixte allemand avec vote préférentiel</i>	p.7-8
<i>Désavantages du système mixte allemand avec vote préférentiel</i>	p.8-9
Conclusion.....	p.9-10
Bibliographie.....	p.11

Présentation du problème

L'élection des candidats qui vont participer au gouvernement est l'élément central de la démocratie. Il s'agit du moment-clé pour représenter le mieux possible les désirs du peuple. L'élection est donc un outil primordial « qui mène à l'objectif démocratique : c'est-à-dire le contrôle des institutions politiques par les citoyens. »¹ Il va donc de mise de s'assurer que cet élément central fonctionne correctement, et donc de se pencher sur la question du mode de scrutin au Québec. Il est important d'approfondir le sujet et de ne pas hésiter à se demander si les Québécois ne bénéficieraient pas d'une réforme du mode de scrutin qui nous amènerait à un exercice démocratique supérieur qui serait plus juste et représentatif.

À titre d'information utile, il faut savoir que le Québec, comme le reste du Canada, utilise un système majoritaire uninominal. Ce système majoritaire fait en sorte que les électeurs votent une fois pour un candidat choisi à l'intérieur d'une circonscription, et que le candidat récoltant le plus de voix obtient un siège à l'Assemblée Nationale. Ce système est critiqué par certains experts pour différentes raisons. Entre autres, on reproche au système majoritaire à un tour de marginaliser les minorités et de ne pas pouvoir créer une opposition sérieuse au parti en place, ce qui donne lieu à aucune véritable guerre d'idéologie. Le fait qu'un député élu ne l'est pas par une majorité de 50% plus un fait aussi beaucoup jaser, tout comme le problème des « votes perdus ». En termes d'exemple, les votes perdus sont ceux qui ont été utilisés pour appuyer tout autre candidat que le candidat X élu dans une circonscription donnée.

¹ CHÉNIER, Jean-Félix, « *L'importance du mode de scrutin en démocratie* », p.2

Notre belle province a connu et connaît encore aujourd'hui sa part d'ennuis avec notre système d'élections. Ces problèmes ont ressurgi pour la première fois en 1966, alors que le Parti Libéral s'est fait voler le pouvoir malgré un appui majoritaire aux suffrages universels. Le débat a réellement pris forme en 1970 lorsque, entre autres partis défavorisés, le Parti Québécois obtient 23% des voix pour seulement 6% des sièges à l'Assemblée. À l'opposé, le Ralliement créditiste qui disposait de moins de la moitié (11%) des voix du Parti Québécois reçoit presque le double (12%) des sièges. Ces mini scandales électoraux ne sont que des exemples parmi une marée d'autres injustices subies par différents partis jusqu'à aujourd'hui.

Il faut garder en tête que l'objectif des élections est de choisir une équipe dirigeante qui représente les opinions des électeurs tout en tenant compte des particularités des citoyens de différents territoires. En examinant la situation passée et présente au Québec, il est inévitable de se poser la question : « Doit-on entreprendre une réforme du mode de scrutin au Québec? » La réponse, de toute évidence, est oui.

Présentation de l'objectif

Afin de bien répondre à cette question, il va de soi qu'on analyse la situation plus en profondeur. Ainsi, avant de proposer quelconque système d'élection, on se doit d'analyser les exigences démocratiques qui devraient sévir au Québec. Ensuite vient le temps d'élaborer un mode d'élections, en faisant ressortir les grands concepts et les avantages pour les citoyens québécois, ce qui représente l'objectif de ce travail. Il est aussi primordial de relever les différents inconvénients du système proposé et voir

comment, grâce aux expériences d'autres pays, il est possible de contrer les failles de ce nouveau mode de scrutin. Cette analyse nous permettra donc de répondre à nos besoins politiques en tant que société et, du même coup, stimuler l'intérêt pour la politique qui semble disparaître au fur et à mesure que les partis semblent tous converger vers « l'extrême-centre ».

Présentation de l'argumentation

Objectifs

Le Québec est une société multiethnique, certes, mais les clivages idéologiques qu'on retrouve entre ces différents groupes ne sont pas assez importants pour faire du Québec un cas spécial. Ainsi, comme mentionné plus haut, notre nouveau mode de scrutin doit respecter les différents territoires mais sans porter une attention particulière à tel ou tel groupe social. Cela nous facilite la tâche et en partant de cette prémisse de base, on peut considérer que la théorie devrait se rapprocher sensiblement de la pratique, contrairement à d'autres régions plus enflammées dans le monde. Profitons-en pour aspirer à se doter du meilleur système électoral possible.

Premièrement, dressons une liste des caractéristiques incontournables que devraient comporter notre système. L'objectif est d'obtenir une démocratie stable mais assez souple pour le changement² et de représenter la volonté populaire. Ainsi, notre système devra représenter tous les groupes de la société en s'assurant que chaque vote compte.

² DUCHESNE, André, « Pas de scrutin proportionnel sans une réforme des institutions », *La Presse*, 10 mars 2002, p.A6.

Le système mixte allemand

De tous les systèmes étudiés, le choix le plus juste s'avère celui du système mixte allemand, avec une ou deux variantes à apporter. Ce système a été créé au lendemain de la Deuxième Guerre Mondiale. Le système mixte allemand veut aller chercher le meilleur des deux mondes en corrigeant les failles de la représentation proportionnelle intégrale et du système majoritaire. Le système va comme suit.³

L'électeur se rend voter et il reçoit deux bulletins de vote : un où il choisit un député de sa circonscription qui sera élu de la même manière que le scrutin d'aujourd'hui, c'est-à-dire que le député récoltant le plus de votes obtient un siège à l'Assemblée. 50% des députés à l'Assemblée proviendraient de ce premier bulletin de vote. L'autre 50% proviendrait du deuxième bulletin de vote, qui est en fait un bulletin de représentation proportionnelle intégrale. Sur ce deuxième bulletin, l'électeur indique sa préférence parmi une liste de partis qui lui est fournie. On additionne le total des votes et la proportion de votes reçus est concordante à la proportion de sièges obtenus. Ainsi, si un parti obtient 34% des voix, il obtient 34% des sièges au Parlement. Or, afin de s'assurer de ne pas avoir une trop grande fragmentation au Parlement, il existe « la loi du 5% ». Cette loi refuse l'accès au Parlement à tout parti qui ne récolterait pas 5% aux suffrages universels. Cette loi a été instaurée afin de contrer les trop nombreuses impasses législatives liées aux gouvernements de coalition. Aussi, « un tel pluralisme peut permettre à des petits partis minoritaires de tenir en otage les plus grands partis. »⁴

³ à ce sujet, consulter

<http://www.assnat.qc.ca/fra/fondationbonenfant/cyberjournal/articles/regionqc.htm>

⁴

www.aceproject.org/main/francais/es/esd03/default.htm

C'est le cas notamment en Israël présentement, où les partis religieux ont un poids très important à la Knesset et une grande influence sur le Likoud d'Ariel Sharon.

Là ne s'arrête pas la réforme. En effet, encore un gros inconvénient doit être éliminer, celui des votes perdus dans le premier bulletin de votes (celui qui s'apparente à notre scrutin actuel). Pour contrer cet effet néfaste, nous devons nous pourvoir d'un système de vote préférentiel ou alternatif. Grâce à ce système, l'électeur peut indiquer ses préférences quant aux députés qui le représentera. Cela se fait simplement en écrivant 1,2,3, etc. à côté des noms des différents candidats. Le but du vote préférentiel est de s'assurer que le député soit élu avec une majorité d'au moins 50% plus un. Si aucun candidat n'obtient 50% plus un, alors le candidat avec le moins de premier vote est éliminé et ses votes de deuxième choix sont reportés aux autres candidats. On procède à cette manœuvre jusqu'à ce qu'un gagnant émerge.

Exemple de système mixte allemand avec vote préférentiel :

Laurent Godbout	1
Simon Dupuis	4
Carl Lefebvre	2
Laurent Bruneau	3

Parti Kèt	
Parti Bobotte	
Parti Joe-Tabac	X
Parti GROSTAS	

Avantages du système mixte allemand avec vote préférentiel

Plusieurs avantages découlent de ce système. En fait, ce système regroupe presque entièrement les côtés positifs de la représentation proportionnelle et du vote majoritaire. Pour l'électeur, voilà une panoplie de nouveautés qui font en sorte que son vote fait une différence.⁵ Ainsi, un électeur qui voudrait voter pour Laurent Godbout et non pour son Parti Kèt peut le faire et voter pour un parti auquel il adhère, par exemple le Parti Joe-Tabac. Ce système permet aussi une représentativité des sièges assez juste, ce qui fait contraste aux injustices qui ont lieu sous notre système électoral majoritaire. Les petits partis peuvent avoir confiance d'adhérer au Parlement et, du même coup, les gens n'iront pas inscrire un vote perdu. À l'intérieur même des partis, cela favoriserait l'inclusion des candidats provenant des minorités, car les partis voulant obtenir l'appui de ces minorités vont devoir s'identifier à eux. À cet effet, la même règle fonctionne pour les femmes, qui se verraient probablement plus nombreuses en chambre et qui réussiraient à éliminer le sexisme bien présent en politique.

Désavantages du système mixte allemand avec vote préférentiel

Deux gros inconvénients guettent le SMA. Le premier a trait aux gouvernements de coalition, qui peuvent paralyser le Parlement avec des impasses législatives. Or, ce facteur, qui a su déstabiliser l'Italie pendant 50 ans, ne devrait pas être un problème grâce à la loi du 5%. De ce fait même, en admettant au Parlement que les partis récoltant au moins 5% des votes, on réduit énormément les chances d'avoir un gouvernement fractionné. Le deuxième désavantage se retrouve au niveau du lien entre les députés et les électeurs. Il est inévitable, en adoptant le SMA, que la grandeur d'une circonscription va doubler. Par le fait même, le lien qu'entretient un député avec ses

⁵ MACPHERSON, Don, "Making every word count", *Montreal Gazette*, 14 novembre 2001, p.A6

électeurs ne peut être qu'affaibli. Or, pourquoi ne pas diviser cette circonscription agrandie en quelques sous-régions où seraient attirés des conseillers au député qui feraient le pont entre les gens de la région et le député? Enfin, certains puristes dénoncent le fait qu'un système représentatif serve de tremplin aux partis extrémistes. Aussi attardés et inquiétants que sont les partis extrémistes, cette critique est irrationnelle et un non sens. Si une partie de la population s'associe à l'extrémisme, aussi condamnable soit-il, c'est son choix et elle doit être entendue. De toute façon, on ne peut pas dire que le Québec représente une menace de ce côté.

Conclusion

Le but de la présente recherche était de se questionner à savoir s'il y avait raison ou non de changer le mode de scrutin au Québec. Bien que les gouvernements se prononcent souvent en faveur d'une réforme, aucuns agissent concrètement. Cela s'explique simplement par le fait qu'ils sont souvent propulsés au pouvoir par les anomalies du système. En retraçant l'historique de notre mode de scrutin, on réalise que les injustices envers les petits partis et la non-représentativité sont la norme. La situation politique au Québec se dégrade. Les discours se ressemblent, les gens votent moins car ils ne se sentent pas impliqués, etc.

En changeant notre système pour adopter le système mixte allemand avec vote préférentiel, on pourrait accomplir plusieurs exploits. Assurer une représentativité plus juste à l'Assemblée, s'assurer que les minorités se font entendre, faire en sorte que chaque vote compte, bref, réintégrer les Québécois à la vie politique. Il est grand temps

de recréer un engouement pour la politique au Québec et éliminer un système où l'extrême-centre règne et endort les masses. Et tant qu'à créer un engouement pour la politique, pourquoi ne pas adopter d'autres réformes qui feraient de nous le peuple le plus démocratique? Peut-être devrions-nous trouver d'autres moyens de rapprocher les hommes politiques de la population. Certaines idées sont intéressantes et méritent qu'on y jette un coup d'œil. On pourrait forcer les dirigeants de faire appel à un référendum si une pétition est signée par 200 000 Québécois ou encore faire comme aux États-Unis et limiter le Premier Ministre à deux mandats. Ce ne sont que des hypothèses, mais il est impératif que les dirigeants réalisent que la situation commence à devenir urgente quant à l'intérêt que les gens versent à la politique. Et le meilleur moyen de changer la situation actuelle passe par un changement de notre mode de scrutin à un système mixte de type allemand avec vote préférentiel.

Bibliographie

Oreilly, B. « Projet Administration et coût des élections », *Publication électronique ACE*, Système mixte allemand, 1997. Adresse URL : www.aceproject.org/main/francais/es/esd03/default.htm

Assemblée Nationale, Actualité, *On est plus proche qu'on pense d'un gouvernement régional pour Québec*. Page consultée le 20 avril 2002. Adresse URL : <http://www.assnat.qc.ca/fra/fondationbonenfant/cyberjournal/articles/regionqc.htm>

CHÉNIER, Jean-Félix, « *L'importance du mode de scrutin en démocratie* », p.2.

DUCHESNE, André, « Pas de scrutin proportionnel sans une réforme des institutions », *La Presse*, 10 mars 2002, p.A6.

MACPHERSON, Don, "Making every word count", *Montreal Gazette*, 14 novembre 2001, p.A6.